

AULT

Front de mer : le temps est compté

L'association Ault environnement a mené une réunion publique samedi matin pour sensibiliser le public estival et augmenter la mobilisation.

Avec le lancement de la première phase du plan de prévention des risques (voir *Courrier picard* du 19 août) et la définition des aléas, le dossier du devenir du trait de côte à Ault a avancé d'un pas. Mais pas dans le sens attendu par les bénévoles de l'association Ault environnement, qui militent depuis plus d'un an pour la défense du littoral et l'entretien des ouvrages existants.

Dimanche, ils se sont réunis devant une assemblée de 80 personnes pour continuer d'informer le public aultois, de résidence et de cœur. Nombre de personnes semblent n'avoir encore aucune idée du débat qui divise la cité balnéaire depuis plus d'un an. « Je ne sais pas ce qui se passe, mes voisins non plus, c'est pour cela que je suis venue », avoue une Aultoise. « Lorsque nous distribuons des tracts sur le marché, nous nous rendons compte que beaucoup ne savent pas ou n'y croient pas », remarque Bernard Motuelle, président de l'association. Voilà pourquoi les membres du bureau ont repris les grandes lignes du dossier durant



Des documents d'information ont été distribués à l'assemblée.

plus d'une heure. La seconde partie de la réunion était consacrée à un article paru cet été dans la revue *Sciences et avenir*, et qui a fait bondir les défenseurs du trait de côte. « Cela reprend mot pour mot les documents du Syndicat mixte », regrette Bernard Motuelle. Ault environnement réfute notamment l'argument cité du recul de la falaise de 0,7 mètre par an : « La plupart des mesures montrent qu'il n'y

a pas ou très peu d'évolution. Seul au Bel Air, où il n'y a pas d'ouvrage de protection, le recul est passé de 0,3 à 0,7. C'est un mensonge intellectuel d'en faire une moyenne. »

De nombreuses questions

Les ouvrages de protection suscitent justement de nombreuses questions. Un Aultois a demandé avec un humour noir : « Si la casquette que nous venons tout juste de

finir de payer est détruite, est-il prévu de nous rembourser ? » « Et après qu'y aura-t-il ? La mer continuera d'avancer ? », a questionné Françoise Havard, ancienne présidente de l'office de tourisme locale. Tandis qu'un autre s'est interrogé sur « la cohérence de supprimer des habitations à cause du danger et de les remplacer par une promenade ouverte aux touristes... tout autant en danger ! »

Les termes diffusés dans les documents officiels, qu'ils émanent du Sénat, du syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard ou de la préfecture, concrétisent les craintes d'Ault environnement : « Relocalisation des biens, des activités et des personnes », « rapport coût-bénéfice », « déconstruction de la digue 83 ». Mais le président Bernard Motuelle sait que le temps est compté : « Les aléas du PPR sont définis. Nous allons essayer d'y faire figurer le problème des eaux de ruissellement. Les six mois à venir seront décisifs, ensuite il sera difficile de revenir sur ce qui aura été décidé. »

M. M.-H.